

# ANNEXE 1 : Modalités d'inscription pour la participation à la classe Pierre De Coubertin - Alice Milliat

Le dispositif des classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat, est destiné à constituer un groupe de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. L'organisation de ces JOP constitue une opportunité exceptionnelle pour penser très en amont de leur déroulement l'héritage qu'ils laisseront en France, et amène le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à soutenir l'ensemble des dispositifs favorisant l'apprentissage des valeurs du sport et de l'olympisme à l'école.

A partir de l'année 2018-2019, un dispositif à l'échelle de chaque académie, sous le nom de classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat est mis en place. Ces regroupements académiques sont destinés à former une cohorte de 1000 élèves aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Enfin, une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat comprend 30 à 35 élèves volontaires par académie, proposés par leurs établissements à raison de 2 élèves maximum pour un même établissement sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Afin de pouvoir candidater nous vous présentons les modalités d'inscription.

## 1 – Pilotage

La classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat est placée sous l'autorité de madame la rectrice qui arrête la conception et l'organisation des regroupements annuels.

Le suivi académique de cette classe est confié aux référentes « génération 2024 », chargées de lancer l'opération auprès des chefs d'établissement des collèges publics et privés.

## 2 – Public concerné

Ce dispositif est déployé à compter de l'année scolaire 2018-2019 pour des élèves volontaires de cinquième. Ces mêmes élèves bénéficieront de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat en quatrième en 2019-2020, en troisième en 2020-2021, en seconde en 2021-2022, en première en 2022-2023 et en terminale en 2023-2024.

## 3 - Dépôt des candidatures

Le dossier de chaque candidat est rempli informatiquement, cependant la lettre de motivation sera quant à elle manuscrite.

L'avis du professeur d'éducation physique et sportive sera sollicité.

Ce dossier comprend un formulaire d'inscription comportant des informations générales et deux annexes :

- l'annexe 1 : réservée au chef d'établissement comprend des éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires et d'engagement, personnalité de l'élève bulletins scolaires et éventuels documents (articles de presse, diplômes ou attestations etc.) valorisant le profil de l'élève ;
- l'annexe 2 : réservée à une production personnelle de l'élève.

Ce dossier devra être vu et validé par le chef d'établissement, est transmis au plus tard le **vendredi 10 mai 2019, délais de rigueur** à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse  
A l'attention de Christine FIL (Réfèrent G 2024)  
Bureau des IA-IPR EPS  
75, rue Saint Roch  
31 077 Toulouse Cedex 4

#### **4 - Composition du jury académique**

Le jury académique est présidé par le recteur d'académie (ou son représentant).

Il comprend, dans la mesure du possible :

- la référente académique « génération 2024 » du rectorat de l'académie de Toulouse ;
- la référente académique « génération 2024 » du rectorat de la direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;
- un inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), désigné par le recteur d'académie ;
- un inspecteur de l'éducation nationale;
- un chef d'établissement ;
- un représentant de l'union sportive de l'enseignement du premier degré de l'Occitanie (USEP) ou de l'union nationale du sport scolaire (UNSS);
- le président du comité régional olympique (CROS) ou son représentant ;
- un représentant du conseil régional.

#### **5 - Délibérations du jury académique**

Le jury académique se réunira le **mardi 14 mai 2019** à l'initiative du recteur d'académie, qui définira les modalités de son fonctionnement.

À l'issue des délibérations, le jury académique désignera les élèves qui pourront participer à cette classe.

Un courrier sera alors envoyé à tous les participants afin de les informer du choix du jury académique. Si votre candidature est retenue, nous vous demanderons alors de confirmer votre participation avant le lundi 3 juin 2019. En cas de désistement, il pourra être fait appel à une liste d'attente.

#### **6 – Informations**

Pour les élèves retenus, vous recevrez ultérieurement des informations complémentaires. Cependant, pour compléter votre information, nous vous invitons à consulter le flyer en pièce jointe ou bien nous contacter à l'adresse suivante : [generation2024@ac-toulouse.fr](mailto:generation2024@ac-toulouse.fr)